



Liberté
Égalité
Fraternité



Direction
de la Citoyenneté et
de la Légimité

SRCT / PAGF
Affaire suivie par : Céline RICCI
Tél : 04.88.17.82.24
celine.ricci@vaucluse.gouv.fr

Avignon, le 12 MAI 2025

Le Préfet de Vaucluse

à

Monsieur le Maire de Camaret-sur-Aygues

Objet : Polygone d'isolement

P.J. : 1 registre d'enquête publique + 1 copie de l'arrêté préfectoral + 1 avis + 1 dossier

Je vous transmets ci-joint, une copie de l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture, du lundi 2 juin 2025 à 9h au lundi 23 juin 2025 à 17h inclus d'une enquête publique préalable à la création d'un polygone d'isolement sur la base aérienne 115 et l'instauration des servitudes inhérentes sur le territoire de votre commune.

Je vous demande de veiller à la stricte application de l'arrêté et de l'avis ci-joints qui devront notamment être affichés par tous les moyens en usage dans votre commune au moins huit jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, et, le cas échéant, sur le site internet de la commune.

Un certificat d'affichage constatant l'accomplissement de cette formalité devra être établi par vos soins et joint. Il devra également être transmis au Service des Relations avec les Collectivités Territoriales de la préfecture de Vaucluse.

Le dossier d'enquête sur support papier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles seront déposés afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels du public. Ce registre sera coté et paraphé par le commissaire enquêteur

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera en outre consultable sur le site internet de la préfecture de Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr – rubrique « enquêtes publiques »).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public au sein de votre mairie – 80 cours du midi comme suit :

- le lundi 23 juin 2025 de 14h à 17h

A l'issue de cette procédure, il vous appartiendra de coter et signer le registre d'enquête et de le transmettre avec les dossiers d'enquête au commissaire enquêteur dans les 24h. Le commissaire enquêteur établira un rapport ainsi que des conclusions motivées. Une copie de ces rapports et ces conclusions vous seront adressées pour être tenues à la disposition du public pendant le délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire susceptible de vous être utile.



Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet de Carpentras

Bernard ROUDIL

PRÉFET DE VAUCLUSE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE JONQUIERES, ORANGE et CAMARET-SUR-AYGUES

En exécution de l'arrêté préfectoral du **12 MAI 2025**, il sera procédé, à une enquête publique préalable à la création d'un polygone d'isolement sur la base aérienne 115 et l'instauration des servitudes inhérentes.

Cette enquête publique se déroulera du **lundi 2 juin 2025 à 9h au lundi 23 juin 2025 à 17h, soit 22 jours consécutifs** en mairie de d'Orange (siège de l'enquête) – Hôtel de Ville – Place Georges Clémenceau - 84100 ORANGE, en mairie de CAMARET-SUR-AYGUES et en mairie de Jonquières.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de la Base aérienne 115 « Capitaine de Seynes » - A l'attention du secrétariat d'Autorités – Chemin Bachaga Boualem - 84871 ORANGE Cedex – 04 13 97 03 03.

Dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, le dossier d'enquête publiques est communicable à toute personne qui en fera la demande et, à ses frais, auprès du Préfet de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service des relations avec les collectivités territoriales – Pôle affaires générales et foncières – 84905 AVIGNON cedex) Tel : 04.88.17.82.24

Monsieur Michel CARLIN, géomètre expert foncier, est désigné en qualité de commissaire enquêteur

Monsieur Nicolas GIBAUDAN, ingénieur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête sur support papier, sera déposé dans chacune des mairies concernées, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels au public comme suit :

- mairie d'Orange : Hôtel de Ville – Place Georges Clémenceau – 84100 ORANGE (du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h à 12h)

- mairie de Camaret-sur-Aygues : 80 cours du Midi – 84 850 CAMARET-SUR-AYGUES (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h)

- mairie de Jonquières : 32 avenue de la Libération – 84 150 JONQUIERES (du lundi au vendredi de 8h à 12h)

Les dossiers seront en outre consultables

- sur le site internet de la préfecture de Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr / rubrique « Publication » / Enquête publique / Liste des enquêtes publiques / BA 115 – POLYGONE D'ISOLEMENT).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations sur un registre à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur dans chacune des mairies concernées aux adresses sus-mentionnées.

ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : maire d'Orange Hôtel de Ville – Place Georges Clémenceau – 84100 ORANGE

Le public pourra également les faire parvenir par voie électronique à l'adresse mail suivante : pref-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr, l'objet ci-après devant être bien précisé : «/ BA 115 – POLYGONE D'ISOLEMENT». Elles seront consultables sur le site internet de la préfecture (www.vaucluse.gouv.fr / rubrique « Publication » / Liste des enquêtes publiques / BA 115 – POLYGONE D'ISOLEMENT).

Seules les observations parvenues pendant le délai de l'enquête seront prises en considération.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public comme suit :

Mairie	Date et horaires	Adresse
ORANGE	Lundi 2 juin 2025 de 9h à 12h	Hôtel de Ville – Place Georges Clémenceau – 84100 ORANGE
JONQUIERES	Mardi 10 juin 2025 DE 9h à 12h	32 avenue de la libération
CAMARET-SUR-AYGUES	Lundi 23 juin 2025 de 14h à 17h	80 cours du midi

À l'issue de cette enquête publique, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée, pendant un délai d'un an dans chacune des mairies concernées, à la préfecture de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service des Relations avec les Collectivités Territoriales – Pôle affaires générales et foncières) ainsi que sur le site des services de l'État en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr / rubrique « Publication » / Liste des enquêtes publiques / BA 115 – POLYGONE D'ISOLEMENT).

À l'issue de l'enquête publique, et conformément aux articles R.5111-1 du code de la défense, les servitudes et le polygone d'isolement sont institués par décret publié au journal officiel.

Avignon, le 12 MAI 2025
Pour le Préfet, et par délégation
Le Sous-Préfet de Carpentras

Bernard ROUDIL

Arrêté du 12 MAI 2025

Prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la création d'un polygone d'isolement sur la base aérienne 115 et l'instauration des servitudes inhérentes sur le territoire des communes d'Orange, Jonquières et Camaret-sur-Aygues

**LE PRÉFET DE VAUCLUSE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code de la Défense ;

Vu le Code des Relations entre l'Administration et le Public ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2025 donnant délégation de signature à Monsieur Bernard ROUDIL, Sous-Préfet de Carpentras ;

Vu l'attestation de l'officier de sécurité de la base aérienne 115 « Capitaine de Seynes » ;

Vu la déclaration du commandant de la base aérienne 115 « Capitaine de Seynes » ;

Vu l'étude de sécurité relative aux activités pyrotechniques réalisées sur le dépôt de munition de la base aérienne 115 « Capitaine de Seynes » rédigée le 14 juin 2022 ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique;

Vu le plan parcellaire ;

Vu la liste des propriétaires tels qu'ils sont connus d'après les documents cadastraux et les renseignements recueillis par l'expropriant ;

Vu la liste départementale des commissaires enquêteur de Vaucluse ;

Considérant que le dossier est constitué conformément aux dispositions réglementaires.

Considérant que le commissaire enquêteur a été consulté sur les modalités de déroulement de l'enquête ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet de Carpentras

ARRÊTE

Article 1 :

Il sera procédé du **lundi 2 juin 2025 à 9h au lundi 23 juin 2025 à 17h, soit 22 jours consécutifs** sur le territoire des communes d'Orange, Jonquières et Camaret-sur-Ayguès à une enquête publique préalable à la création d'un polygone d'isolement sur la base aérienne 115 et l'instauration des servitudes inhérentes

Le siège de l'enquête publique unique sera situé en mairie d'Orange – Place Georges Clémenceau – 84 100 ORANGE

Article 2 : Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur Michel CARLIN, géomètre expert foncier, est désigné en qualité de commissaire enquêteur

Monsieur Nicolas GIBAUDAN, ingénieur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

Pour l'accomplissement de cette mission, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule personnel, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

Pendant la durée des enquêtes, le commissaire enquêteur peut auditionner toute personne ou service qu'il lui paraît utile de consulter pour compléter son information sur le projet soumis à enquête publique.

Article 3 : Consultation du dossier

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête sera déposé dans chacune des mairies aux jours et heures d'ouverture habituels comme suit :

- mairie d'Orange Hôtel de Ville – Place Georges Clémenceau – 84100 ORANGE (du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h à 12h)
- mairie de Camaret-sur-Ayguès : 80 cours du Midi – 84 850 CAMARET-SUR-AYGUES (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h)
- mairie de Jonquières : 32 avenue de la Libération – 84 150 JONQUIERES (du lundi au vendredi de 8h à 12h)

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la préfecture de Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr / rubrique « Publication » / Liste des enquêtes publiques / BA 115 – POLYgone D'ISOLEMENT)

Par ailleurs, le public peut demander des informations auprès du maître d'ouvrage :

Base aérienne 115 « Capitaine de Seynes »
A l'attention du secrétariat d'Autorités
Chemin Bachaga Boualem – 84871 ORANGE Cedex
04 13 97 03 03

Article 4 : Observations du public

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations sur un registre à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur dans chacune des mairies concernées aux adresses susmentionnées à l'article 3 du présent arrêté. ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie d'Orange – Place Georges Clémenceau – 84100 ORANGE

Le public pourra également les faire parvenir par voie électronique à l'adresse mail suivante : pref-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr, l'objet ci-après devant être bien précisé : « BA 115 / POLYGONE D'ISOLEMENT ». Elles seront consultables sur le site internet de la préfecture (www.vaucluse.gouv.fr / rubrique « Publication » / Liste des enquêtes publiques / BA 115 / POLYGONE D'ISOLEMENT).

Les observations sont communicables pendant toute la durée de l'enquête aux frais de la personne qui en fait la demande.

Seules les observations parvenues pendant le délai de l'enquête seront prises en considération.

Article 5 : Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, comme suit :

Mairie	Adresse	Jour et Heures
ORANGE	Hôtel de ville Place Georges Clémenceau	Lundi 2 juin 2025 de 9h à 12h
JONQUIERES	32 avenue de la Libération	Mardi 10 juin 2025 de 9h à 12h
CAMARET-SUR-AYGUES	80 cours du midi	Lundi 23 juin 2025 de 14h à 17h

Article 6 : Publicité

Un avis au public faisant connaître l'ouverture des enquêtes publiques sera :

- publié en caractères apparents, huit jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département

- affiché, huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, sur les lieux réservés à l'affichage administratif dans chacune des mairies concernées ainsi que par tout autre procédé en usage le cas échéant.

Cette formalité devra être justifiée par un certificat d'affichage rédigé par chacun des maires.

- publié sur le site internet des services de l'État en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr / rubrique « Publication » / Liste des enquêtes publiques / BA 115 / POLYGONE D'ISOLEMENT)

- publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vaucluse.

Article 7 : Formalités à l'issue de l'enquête

A l'expiration du délai de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos et signé par chacun des maires concernés qui le transmettra au commissaire enquêteur dans les 24h avec le dossier d'enquête.

Dans un délai d'un mois à compter de la date de fin de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra au Préfet un rapport et des conclusions motivées.

Une copie de ce rapport et de ces conclusions sera transmise à chacune des mairies concernées pour être tenue à disposition du public pendant un délai d'un an.

Ce document sera également consultable pendant ce même délai en préfecture de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service des Relations avec les Collectivités Territoriales) ainsi que sur le site internet des services de l'État en Vaucluse (www.vaucluse.gouv.fr / rubrique « Publication » / Liste des enquêtes publiques / BA 115 / POLYgone D'ISOLEMENT).

Article 9 : Décisions

Conformément aux articles R.5111-1 du code de la défense, les servitudes et le polygone d'isolement sont institués par décret publié au journal officiel.

Article 11: Exécution

Monsieur le Sous-Préfet de Carpentras, Messieurs les maires de Jonquières, Orange et Camaret-sur-Aygue, et Monsieur le commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de la bonne exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet, et par délégation
Le Sous-Préfet de Carpentras

Bernard ROUDIL